

# PROCES VERBAL DU MERCREDI 10 AVRIL 2024 A 20H30

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 10 avril à 20h30, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat, en session ordinaire sous la présidence de M. LEPETIT Pascal.

Date de convocation : le 28/03/2024

**Présents** : MM. LEPETIT - RONGRAIS - DELANOÉ - DE FERRIERES - Mmes PATUREL - ANDRÉ - HERVÉ - VELIN - MILWARD.  
Formant la majorité des Délégués en exercice.

**Absent(s) excusé(s)** : MM. PECQUENARD - M. DA SILVA donnant pouvoir à Mme ANDRÉ - M. AVRIL donnant pouvoir à M. DE FERRIERES - M. CARLE donnant pouvoir à Mme VELIN.

**Absent(s)** : MM. SACRE - HADJOUR et Mme DUPOND.

**Secrétaire de séance** : Madame HERVÉ.

Le procès-verbal du précédent Comité est approuvé à l'unanimité.

\* \* \* \* \*

## **DELIB 06/2024 MODIFICATION AFFECTATION DES RÉSULTATS**

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit :

|                                                                                               |                         |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|
| <b>Besoin autofinancement à la ligne 1068 (recettes d'investissement)</b> .....               | <b>168 269,29 euros</b> |
| <i>Calcul : 11 730,71 - 180 000,00 = - 168 269,29 (recettes)</i>                              |                         |
| <b>Affectation du solde disponible à la ligne 002 (recettes de fonctionnement)</b> .....      | <b>894 129,10 euros</b> |
| <i>Calcul : 1 062 398,39 - 168 269,29 = 894 129,10 € (recettes)</i>                           |                         |
| <b>Report de l'excédent d'investissement à la ligne 001 (recettes d'investissement)</b> ..... | <b>11 730,71 euros</b>  |

Cette délibération annule et remplace la délibération n°03/2024 du 29/02/2024.

## **DELIB 07/2024 : BUDGET PRIMITIF 2024**

Le Comité Syndical, après examen article par article des propositions budgétaires, les membres du Comité approuvent à l'unanimité le Budget Primitif 2024, chapitre par chapitre, présenté par le Président.

Celui-ci s'équilibre en dépenses et recettes d'exploitation à 1 805 782,10 euros et en dépenses et recettes d'investissement à 534 837,00 euros.

## **DELIB 08/2024 : DEMANDE DE SUBVENTIONS FDI**

Le Comité Syndical, à l'unanimité, sollicite une subvention de 63 894,00 euros pour une dépense de 63 894,00 euros H.T. à la charge du Syndicat.

## **DELIB 09/2024 : ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2023 – RPQS**

Après présentation de ce rapport, l'assemblée délibérante, à l'unanimité :

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Monsieur DELANOÉ rappelle les travaux qui vont avoir lieu sur la place fin 2024, début 2025.

Madame ANDRÉ remercie les agents pour le travail effectué chemin de Nantilly. Il est répondu par Monsieur DESPORTES que les travaux ont dû être arrêté pour faire le relevé annuel des compteurs, mais que ceux-ci reprendront début mai.

Madame MILWARD rappelle les travaux qui vont se dérouler route de Dreux et la réunion d'information de demain « jeudi 11 avril 2024 à 19 heures ».

**L'ensemble des délibérations sont à la disposition du public aux heures d'ouverture de la mairie.**